

GRAND ORB : LES COMPÉTENCES

Compétences facultatives et supplémentaires

COMPÉTENCES FACULTATIVES

➤ Gestion d'un service public d'assainissement non collectif (SPANC)

Compétence exercée en totalité par Grand Orb.

➤ Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, sportifs

- a) Créer et gérer une Ecole de musique intercommunale.
- b) Création, extension, entretien de zones et équipements d'activité de pleine nature d'intérêt communautaire existants.
- c) Aides aux communes membres pour qu'elles construisent des équipements à vocation culturelle ou sportive définis d'intérêt communautaire.
- d) Création, entretien, gestion et promotion d'itinéraires de randonnées pédestres, VTT et cyclo, GR de pays, projet de liaison randonnée des deux lacs « Ceilhes et Salagou », les sentiers d'intérêt territoriaux, soit 13 sentiers répartis sur les communes d'Avène, Bédarieux, Brénas, Ceilhes et Rocozels, Dio et Valquières, Joncels, Lunas (balisage, entretien, communication) en cohérence avec le PDESI 34.
- e) La signalisation, l'entretien et le développement du GR de Pays et des sentiers de randonnées pédestres, équestres et VTT qui seront définis d'intérêt communautaire.
- f) L'animation d'une réflexion au sujet du prolongement de la Voie verte Passa Païs vers le Nord et entre les communes de Saint Etienne d'Estréchoux et de Saint Génies de Varensal.

COMPÉTENCES SUPPLÉMENTAIRES

B) Culture et politique associative

En complément des programmations et démarches culturelles portées par les communes membres, il est d'intérêt communautaire que Grand Orb :

- a) programme une saison culturelle « Grand Orb » ;
- b) organise tout évènement à caractère culturel d'intérêt communautaire, dont : expositions, résidences d'artistes dont la thématique est en lien avec les compétences intercommunales.

C) Mise en œuvre de l'opération Grand site Salagou - Cirque de Mourèze

D) Soutien, aide au maintien et promotion des activités liées à l'agriculture en relation notamment avec leurs instances représentatives

Afin de permettre des installations futures d'agriculteurs, Grand Orb mènera un travail de veille foncière et identifiera des terrains disponibles.

E) Gestion des équipements touristiques : Domaine de la Pièce

A) Patrimoine

- a) Protection, valorisation et mise en valeur des ressources patrimoniales ; gestion des sites patrimoniaux et équipements de découverte du patrimoine d'intérêt communautaire existant et à venir (musée des Lumières de la mine au Bousquet d'Orb, musée de la Cloche et de la sonnaile à Hérépian).
- b) Promotion des musées du territoire (maison des arts à Bédarieux, musée archéologique et Hôtel des monnaies de Villemagne l'Argentière, musée des arts et traditions populaires de la Maison Cévenole à Saint Gervais sur Mare, musée de la mine à Graissessac).
- c) Promotion du futur projet autour de la Forêt des écrivains combattants à Combes.
- d) Proposition, par la Communauté de communes, d'une convention d'objectifs et de moyens à signer avec la Maison cévenole qui sera fonction des subventions qui nous seraient allouées.
- e) Mise en valeur patrimoniale du hameau de Dio et Valquières et de tout site patrimonial intercommunal, d'intérêt touristique, faisant l'objet d'un projet de valorisation.
- f) Manifestations, événements :
Organisation d'événements ayant un rayonnement à l'échelle communautaire et conformes au positionnement du territoire. La liste de ces évènements doit répondre aux critères suivants :
 - Être représentatifs d'un positionnement phare du territoire ;
 - Être capables d'attirer des visiteurs du bassin régional et être le prétexte de campagne de communication en direction des bassins de clientèles de proximité ;
 - Impliquer plusieurs communes du territoire ou des partenaires de tout le territoire Grand Orb.A ce jour, répondent à ces critères : Les Cuisines dans la rue ; la Fête de l'Eau et de la Nature ; le Festival vigneron ; le Salon des Activités de pleine nature.